

CONDITIONS GENERALES & PROTOCOLE SANITAIRE COVID – FITSPRO

L'ensemble de ces mesures administratives et sanitaires s'appliquent pour tout accès dans les locaux et concernent les activités de formations et d'encadrements pédagogiques. Merci de les respecter scrupuleusement afin d'assurer une pratique respectueuse, sécuritaire pour vous-même et les autres.

ACCES AUX LOCAUX

- ▶ Porter le masque dès votre arrivée dans le bâtiment jusqu'à la sortie
- ▶ Se désinfecter les mains avant d'entrer dans les locaux (gels disponibles à l'entrée de chaque salle)
- ▶ Accéder qu'avec des chaussures propres
- ▶ Utiliser uniquement les casiers pour entreposer vos affaires (pensez à un cadenas)

DURANT VOTRE FORMATION

- ▶ Le port du masque est obligatoire
- ▶ Seules les boissons en gourde sont acceptées dans la salle de formation
- ▶ Se désinfecter les mains, avant, pendant et après chaque atelier pédagogique
- ▶ Désinfecter chaque matériel utilisé lors de votre atelier
- ▶ Respecter les distanciations sociales durant les séances et les ateliers (1,5 m2)
- ▶ Les groupes de travail sont divisés en petits groupes- respecter les affectations et les horaires

PAUSES & REPAS

- ▶ Porter le masque lors de vos déplacements dans l'espace cafétéria, les couloirs que dans les zones de circulation
- ▶ Se désinfecter régulièrement les mains avec les produits à disposition répartis dans les locaux (Salles de conférences, cafétéria, studios, entrée, zones de passage, sortie)
- ▶ Être une seule personne par table (espacées) dans les salles de conférence et espacement imposé lors des repas
- ▶ Le masque ne peut être enlevé que lors des pauses repas à table (4 M2 par personne)
- ▶ Nettoyage / Désinfection des tables et chaises en fin de repas
- ▶ Toute nourriture oubliée dans les frigos ou autre, sera systématiquement jetée
- ▶ Les pauses repas/collations-café sont planifiées afin de permettre une circulation aérée des étudiants en formation.
- ▶ Respecter les horaires de vos pauses (collations , repas) qui vous ont été notifiées dans votre convocation.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION – ENSEMBLE RESPECTONS LES GESTES BARRIERES



CONDITIONS PARTICULIERES FITSPRO FORCE MAJEURE – EPIDEMIE DE LA COVID-19

Le dernier décret de la confédération autorise la poursuite de l'activité des organismes de formations, lorsque celle-ci n'est pas possible en distanciel – ce qui est le cas de nos formations qui impliquent des moments de pratique en ateliers pédagogiques nécessitant la présence de plusieurs apprenants et de leur formateur ainsi que l'utilisation de matériel spécifique à la profession que chaque apprenant ne possède pas à son domicile.

Cependant, dans le cadre d'évolution du contexte de l'épidémie de coronavirus les modalités peuvent évoluer durant cette période.

IMPACTS DU CORONAVIRUS SUR MA FORMATION OU MON COURS

FAQ- COVID-19

Que se passe-t-il si ma formation est reportée ou annulée pour cause de fermeture ou d'impossibilité de la maintenir en présentiel ?

Lorsque la continuité de la formation ne peut pas être assurée à distance pour des raisons pratiques ou didactiques ou en présentiel pour cause de fermeture, la formation ainsi suspendue est reportée ou annulée. Les temps de formation seront récupérés sur d'autres périodes.

Les stagiaires auront ainsi la possibilité de reporter leur inscription sur les sessions suivantes ou sur une autre session qui sera ajoutée à cet effet.

Il sera bien évidemment possible de reporter la participation aux sessions de 2022 si les dates de 2021 ne conviennent pas.

Si la session est annulée par FITSPRO et qu'aucune date de report n'est proposée ou possible, l'inscription sera annulée et tous les frais engagés remboursés, au prorata des jours effectivement réalisés.

En cas de report de la formation dans une période de moins de 3 mois :

Les échéances de paiement sont maintenues aux dates initiales

En cas de report de la formation à plus de 3 mois :

Le paiement des frais de formation est décalé aux nouvelles dates de la formation.

Que se passe-t-il si ma formation est transformée en format distanciel ?

Pour le cas où une formation ne peut être assurée en format présentiel, il peut être envisagé de la transformer en format distanciel (webinaire) ou en format hybride (mixant présentiel et distanciel) . Les temps de formation (horaires , dates) ainsi que la continuité pédagogique étant assurés, le stagiaire ne peut prétendre à une compensation, un report ou un rabais de ses frais de formation.

Que se passe-t-il si je ne peux pas suivre ma formation ?

Report sans frais de la formation pour (certificat médical à présenter ou test PCR positif) :

- Les participants qui ont manifestement été affectés par le COVID-19 ne sont pas autorisés à participer à une formation continue avant dix jours après que la maladie ait été vaincue.
- Les personnes qui présentent des symptômes individuels du COVID-19 ou qui ont été en contact avec des personnes infectées sont exclues de la participation. Les personnes présentant des risques.
- Pour le cas où un étudiant présente les symptômes COVID, il est alors exclu de la formation et son inscription reportée sans frais sur une session ultérieure.